

Sujet : [INTERNET] Lupsault

De : John Hunter <charivari16@gmail.com>

Date : 07/12/2021 09:19

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Les eoliennes produisent

Des terres rares

Du Bisphénol A banni Par la transition energetique dans la nourriture.

Des microplastiques.

Une pollution infrasonique transmise par les sous sols.

Par conséquent cette industrie polluante. Chère et non pilotable n a aucun avenir en France.

De plus la production electrique eolienne a baissé de, 20/% cette année du a la mort du vent siphonné par trop d eoliennes. Allemagne, GB, Danemark. En ont construit trop.

Merci de prendre en compte la réalité et non la fiction pour que nos santés soient protégées. L ARS aurait dû réagir pour ce faire depuis le début de la frenesie.

— Pièces jointes : —

Détox_métaux_lourds..pdf

30 octets



Chardon Marie - Poudre 500g
 Marque : 123gélules

Prix : 15,00 €
 Livraison
 Tous les prix
 • Chardon Marie
 • 1 cuillère à café dans un grand verre d'eau

Signaler des erreurs sur les produits



FRAN - Chiorelle BIO en Poudre 250Gr
 la boutique FRISAFRAN
 2 évaluations

13,95 €
 Tous les prix incluent la TVA.

Livraison GRATUITE (0,01€ pour les livres) en point retrait. Détails

150Gr
 500Gr
 23,95 €

PROTÉINE VÉGÉTALE. Il est composé de plus de 60% de protéines biodisponibles avec neuf acides aminés essentiels nécessaires pour construire les protéines et l'ADN, qui sont ceux qui réparent les tissus endommagés et aident le système immunitaire à nous protéger contre les bactéries et les virus envahissants.
RENFORCE NOTRE SYSTÈME IMMUNITAIRE. Les champignons comme le candida et de nombreuses autres formes d'invasion pathogène.

- **HAUTE CAPACITÉ ANTIOXYDANTE.** Capacité de détoxification du foie, des intestins et du sang, il se lie au bacon et aux métaux lourds, les expulsant de notre corps.
- **TENEUR SPECTACULAIRE EN CHLOROPHYLLE.** Jusqu'à quatre fois supérieure à celle de la spiruline, des épinards et des orties.
- **100% PURE, NATUREL ET BIO.** Parfait pour les smoothies et les jus.



NaturaForte Bentonite Montmorillonite en Poudre 500g - Extra Fine en qualité supérieure, testée et contrôlée en Allemagne

Marque : NaturaForte
 290 évaluations
 Choice pour "argile bentonite"

Prix : 17,99 € (35,98 € / kg)
 Tous les prix incluent la TVA.

Livraison GRATUITE (0,01€ pour les livres) en point retrait. Détails

- **PRODUIT NATUREL PUR :** qualité 100% naturelle. Poudre de bentonite, minéral argileux naturel
- **100% NATUREL :** testé pour les substances nocives et sans

Détox Métaux lourds.

- 1/5 Argile bentonite Montmorillonite.
- 1/5 Chardon Marie.
- 1/5 Chiorella.
- 1/5 Spiruline.
- 1/5 Zéolithe clinoptilolite.
- 3 gr 2x/j.



Spiruline biologique en poudre - 500 grammes
 Marque : 123gélules
 47 évaluations

A quoi servent les connaissances ?

Roger NOLLET
 Paulette MERSE

- **Géobiologie**
 Géo-acupuncture des sols, rétablissement des énergies dans les fermes et habitats
- **Radiesthésie**
- **Magnétisme**
- **Coaching en énergie**

Tél. 0032 497/19 38 84
 0032 486/90 57 76
 nolletr@hotmail.com

... à les partager !

NaturaForte Zéolithe Clinoptilolite 1kg Pure sans additifs

Prix : 21,90 € Livraison Express GRATUITE avec Prime
 Tous les prix incluent la TVA.

Livraison GRATUITE (0,01€ pour les livres) en point retrait. Détails

Expédition GRATUITE

- zéolithe naturelle: qualité 100% naturelle
- sans additifs indésirables et testé pour les substances nocives
- très forte proportion de clinoptilolite jusqu'à 94%
- Qualité premium de NaturaForte

Passez la souris sur l'image pour zoomer

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable implantation éoliennes Lupsault

De : Christian Martin <christian.martin-ds@orange.fr>

Date : 07/12/2021 09:35

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur, la saturation éolienne de notre région devient intolérable. Nos paysages sont sacrifiés, notre santé mise en danger (confirmation par la cour d'appel de Toulouse), notre patrimoine dévalué. Tout cela pour une bonne cause? Nous avons l'électricité la plus décarbonée au monde, et nos édiles veulent la remplacer par une énergie intermittente, non pilotable qui nécessite la mise en route, lorsque le vent ne souffle pas, de centrales à gaz, à charbon ou à pétrole fortement émettrices de gaz à effet de serre. Cela est tout à fait paradoxal pour soit-disant « sauver » la planète. Merci Monsieur le commissaire -enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet pour protéger nos populations de la poursuite de ce massacre environnemental. Dr Christian MARTIN 79190 Montalembert.

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Projet éolien à LUPSAULT

De : Yves de La Meslière <y.mesliere@gmail.com>

Date : 07/12/2021 10:19

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Habitant de Londigny, je constate avec amertume et colère que le nombre d'éoliennes continue d'augmenter malgré la saturation de ces engins, la campagne est massacrée. C'est une honte.

Les piètres performances de l'éolien montrent que l'éolien n'est pas la solution pour une transition énergétique efficace et pérenne. Les subventions qui sont accordées sont seulement pour ces industriels et leurs actionnaires un effet d'aubaine.

Rappelons qu'en matière d'émissions de GES (CO2), la France est très vertueuse.

La France, 8^{ème} économie mondiale n'émet que 1% des Gaz à effet de serre car sa production électrique est déjà fortement décarbonée. L'intermittence de l'énergie éolienne oblige une fois que l'on a réduit la production nucléaire à faire fonctionner les centrales thermiques qui sont émettrices de gaz à effet de serre (CO2). L'Allemagne, qui est la championne de l'éolien pollue 6 fois plus que la France. Bravo !?

L'état englouti des sommes considérables dans cette transition énergétique inefficace, la cour des comptes a donné l'alerte en 2018 mais notre pouvoir n'en tient pas compte.

C'est un **désastre économique et écologique.**

La santé des êtres humains en pâtit mais cela ne les intéresse pas, ni d'ailleurs les dommages pour les exploitations agricoles, ni le massacre des oiseaux.

Il y aurait beaucoup à dire sur le démantèlement hypothétique de ces machines. Ce ne seront pas les 50 000 € à 60 000 € (suivant la puissance) prévus qui permettront de démanteler ces monstres d'acier. Les socles en béton ferrailés de 1500 à 2000 tonnes seront -il enlevés ?

Le principe de précaution en matière d'environnement inscrit dans la constitution française depuis 2007 est bafoué.

Vous aurez bien compris que je suis totalement contre le projet d'éoliennes sur la commune de Lupsault

En vous remerciant par avance de donner un avis négatif à ce projet

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire- enquêteur, mes salutations distinguées.

Yves de La Meslière

Sujet : [INTERNET] Projet éolien sur la commune de Lupsault.

De : Eostress Nord Charente <eostress.nc@gmail.com>

Date : 07/12/2021 10:25

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous sommes déjà saturés par le nombre d'éolienne installées dans le snord charente, la campagne est massacrée.

Notre région est en accès libre pour des promoteurs sans scupule et avides de profits.

Les performances de l'éolien montrent que ce n'est pas la solution pour une transition énergétique efficace et pérenne. Les subventions qui sont accordées sont seulement pour ces industriels et leurs actionnaires un effet d'aubaine.

L'intermittence de l'énergie éolienne oblige une fois que l'on a réduit la production nucléaire à faire fonctionner les centrales thermiques qui sont émettrices de gaz à effet de serre (CO2). L'Allemagne, qui est la championne de l'éolien pollue 6 fois plus que la France. Bravo !?

L'état englouti des sommes considérables dans cette transition énergétique inefficace, la cour des comptes a déjà donné l'alerte mais notre pouvoir autiste n'entend pas et continue à encourager le massacre de nos campagnes. C'est un jeu dangereux.

Il y aurait beaucoup à dire sur le démantèlement hypothétique de ces machines. Quand les micros sociétés créées pour chaque projet auront fait faillite (comme aux Etats Unis ou 14 000 éoliennes abandonnées), il sera impossible de faire payer les sociétés mères à qui auront été probablement revendus ces « parcs éoliens » comme cela se pratique couramment, société chinoises notamment qui sont très friandes de nos subventions...Ce ne seront pas les 50 000 € prévus qui permettront de démanteler ces monstres d'acier et le socle en béton ferrailé de 1500 tonnes ! principe de précaution en matière d'environnement inscrit dans la constitution française est bafoué.

Les membres d'EOSTRESS Nord Charente sont totalement contre le projet d'éoliennes sur la commune de Lupsault.

De plus, nous avons dans notre secteur déjà atteint les objectifs du Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE), et de l'objectif TEPOS.

En vous remerciant par avance, , nous vous demandons, Monsieur le commissaire enquêteur de donner un avis défavorable à ce projet.

Less membres du conseil d'administration d'EOSTRESS NORD CHARENTE

Sujet : [INTERNET] Projet éolien à Lupsault

De : Elisabeth De La Mesliere <e.delamesliere@gmail.com>

Date : 07/12/2021 10:34

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Je suis **totalemment contre ce projet éolien à Lupsault** car l'éolien coûte très cher, défigure nos campagnes, ne règle aucun problème d'émission de gaz à effet de serre et à un impact négatif sur l'immobilier ainsi que le tourisme.

De plus, nous en sommes totalement saturés de ces machines, c'est monstrueux.

Merci ,Madame la commissaire Enquêtrice, de donner un avis défavorable à ce funeste projet.

Elisabeth de La Meslière

Sujet : [INTERNET] Fwd: Projet éolien à LUPSAULT
De : Yves de La Meslière <y.mesliere@gmail.com>
Date : 07/12/2021 10:35
Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

----- Forwarded message -----

De : Yves de La Meslière <y.mesliere@gmail.com>
Date: mar. 7 déc. 2021 à 10:19
Subject: Projet éolien à LUPSAULT
To: <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Madame La Commissaire enquêtrice

Habitant de Londigny, je constate avec amertume et colère que le nombre d'éoliennes continue d'augmenter malgré la saturation de ces engins, la campagne est massacrée. C'est une honte.

Les piètres performances de l'éolien montrent que l'éolien n'est pas la solution pour une transition énergétique efficace et pérenne. Les subventions qui sont accordées sont seulement pour ces industriels et leurs actionnaires un effet d'aubaine.

Rappelons qu'en matière d'émissions de GES (CO2), la France est très vertueuse.

La France, 8^{ème} économie mondiale n'émet que 1% des Gaz à effet de serre car sa production électrique est déjà fortement décarbonée. L'intermittence de l'énergie éolienne oblige une fois que l'on a réduit la production nucléaire à faire fonctionner les centrales thermiques qui sont émettrices de gaz à effet de serre (CO2). L'Allemagne, qui est la championne de l'éolien pollue 6 fois plus que la France. Bravo !?

L'état englouti des sommes considérables dans cette transition énergétique inefficace, la cour des comptes a donné l'alerte en 2018 mais notre pouvoir n'en tient pas compte.

C'est un désastre économique et écologique.

La santé des êtres humains en pâtit mais cela ne les intéresse pas, ni d'ailleurs les dommages pour les exploitations agricoles, ni le massacre des oiseaux.

Il y aurait beaucoup à dire sur le démantèlement hypothétique de ces machines. Ce ne seront pas les 50 000 € à 60 000 € (suivant la puissance) prévus qui permettront de démanteler ces monstres d'acier. Les socles en béton ferrailés de 1500 à 2000 tonnes seront -il enlevés ?

Le principe de précaution en matière d'environnement inscrit dans la constitution française depuis 2007 est bafoué.

Vous aurez bien compris que je suis totalement contre le projet d'éoliennes sur la commune de Lupsault

En vous remerciant par avance de donner un avis négatif à ce projet

Veuillez agréer, Madame la Commissaire- enquêtrice, mes salutations distinguées.

Yves de La Meslière

Sujet : [INTERNET] Fwd: Projet éolien sur la commune de Lupsault.

De : Eostress Nord Charente <eostress.nc@gmail.com>

Date : 07/12/2021 10:37

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

----- Forwarded message -----

De : Eostress Nord Charente <eostress.nc@gmail.com>

Date: mar. 7 déc. 2021 à 10:25

Subject: Projet éolien sur la commune de Lupsault.

To: <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Madame La Commissaire Enquêtrice,

Nous sommes déjà saturés par le nombre d'éolienne installées dans le snord charente, la campagne est massacrée.

Notre région est en accès libre pour des promoteurs sans scupule et avides de profits.

Les performances de l'éolien montrent que ce n'est pas la solution pour une transition énergétique efficace et pérenne. Les subventions qui sont accordées sont seulement pour ces industriels et leurs actionnaires un effet d'aubaine.

L'intermittence de l'énergie éolienne oblige une fois que l'on a réduit la production nucléaire à faire fonctionner les centrales thermiques qui sont émettrices de gaz à effet de serre (CO2). L'Allemagne, qui est la championne de l'éolien pollue 6 fois plus que la France. Bravo !?

L'état englouti des sommes considérables dans cette transition énergétique inefficace, la cour des comptes a déjà donné l'alerte mais notre pouvoir autiste n'entend pas et continue à encourager le massacre de nos campagnes. C'est un jeu dangereux.

Il y aurait beaucoup à dire sur le démantèlement hypothétique de ces machines. Quand les micros sociétés créées pour chaque projet auront fait faillite (comme aux Etats Unis ou 14 000 éoliennes abandonnées), il sera impossible de faire payer les sociétés mères à qui auront été probablement revendus ces « parcs éoliens » comme cela se pratique couramment, société chinoises notamment qui sont très friandes de nos subventions... Ce ne seront pas les 50 000 € prévus qui permettront de démanteler ces monstres d'acier et le socle en béton ferrailé de 1500 tonnes ! principe de précaution en matière d'environnement inscrit dans la constitution française est bafoué.

Les membres d'EOSTRESS Nord Charente sont totalement contre le projet d'éoliennes sur la commune de Lupsault.

De plus, nous avons dans notre secteur déjà atteint les objectifs du Plan Pluriannuel de l'Energie (PPE), et de l'objectif TEPOS.

En vous remerciant par avance, , nous vous demandons, Madame La Commissaire Enquêtrice de donner un avis défavorable à ce projet.

Less membres du conseil d'administration d'EOSTRESS NORD CHARENTE

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Avis défavorable

De : Laurent Leleu <ljeleu@gmail.com>

Date : 07/12/2021 11:19

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Avis très défavorable.

Madame, Monsieur,

- Préservons les paysages des Charentes

Non à l'industrialisation des campagnes de Nouvelle-Aquitaine

- Préservons les finances de l'Etat (et nos impôts) : stop aux subventions qui enrichissent les promoteurs éoliens

- Préservons le tourisme et la possibilité de se ressourcer dans un territoire calme et vraiment vert (précisément à l'inverse des aérogénérateurs industriels géants que l'on projette d'y installer)

- Préservons l'attractivité de nos territoires

- Préservons la biodiversité : stop au massacre de l'avifaune et des chiroptères

- Limitons les émissions de gaz à effet de serre: stop à l'éolien, énergie intermittente, qui rend indispensable la construction de centrales électriques thermiques au gaz (comme celle de Landivisiau qui vient d'entrer en service), ou au fioul ou au charbon

- Préservons la valeur du patrimoine immobilier des riverains potentiels de centrales électriques industrielles éoliennes

- Préservons la santé des riverains des nuisances sonores (son ET infrasons) et visuelles (luna park nuit et jour)

- Préservons les sols de l'artificialisation (non démantèlement des socles en béton en fin de vie des éoliennes après seulement 20 ans, et ce y compris depuis l'entrée en vigueur du décret de juin 2020. En effet si le bilan environnemental d'un tel démantèlement est jugé pire qu'un abandon en l'état - et faisons confiance aux affairistes du vent pour le démontrer aux autorités au cas par cas comme le prévoit la loi- il sera alors soi-disant plus écologique d'abandonner ad vitam aeternam des socles de béton de 2000 tonnes chacun dans nos terres nourricières.)

- Développons les énergies renouvelables réellement écologiques (hydraulique, géothermie, biomasse, méthanisation, hydrogène, etc.) et ÉCONOMISONS l'énergie (isolation thermique notamment).

- Non à la paupérisation (coup d'arrêt au tourisme et à la rénovation des habitations en lisière et à proximité d'une forêt d'éoliennes) et à la désertification programmées des campagnes charentaises.

Lupsault a déjà perdu 30% de sa population depuis le recensement de 1999. Le but de cette centrale électrique industrielle éolienne est-il de réduire à néant la population ? Les Supisultins encore présents resteront mais qui viendra s'installer après leurs morts?

Je n'irai plus randonner sur les sentiers de Lupsault, si ces monstres cyclopéens d'acier et de fibres de carbone et de verre mêlées d'époxy (pales NON recyclables à ce jour) devaient voir le jour dans un territoire pourtant préservé jusqu'ici et mis en valeur de manière respectueuse de l'environnement par l'Homme vivant en harmonie avec la Nature, et ce depuis les Romains.

Non à la doxa pseudo écologique de l'énergie éolienne qui sert de couverture à de purs affairistes et n'est en rien adaptée à la France, dont la production d'électricité est d'ores et déjà essentiellement décarbonée grâce au parc nucléaire et aux barrages hydro-électriques.

Oui à la préservation du bien commun;

Les Allemands, qui arrêtent le nucléaire, compensent l'intermittence de l'éolien et du solaire par le recours inévitable à de nombreuses centrales thermiques brûlant essentiellement l'énergie fossile la plus émettrice de gaz à effet de serre: à savoir le charbon.

Et, conscients tout de même de cette calamité, ils viennent de décider l'arrêt du charbon en 2030.

Où résidera donc alors le centre de décision pour produire à terme Outre-Rhin de l'électricité « compensatrice » de l'intermittence des EnR éoliennes et solaires et nécessairement d'origine fossile et plus précisément encore à base de gaz naturel? La clef de l'électricité allemande résidera alors bel et bien en Russie qui fournit l'essentiel du gaz consommé par nos voisins allemands!

Quel beau modèle de transition écologique et de souveraineté !

Nous ne voulons pas de ce modèle en France. Restons maîtres de nos choix énergétiques chez

nous.

Les Charentes (hors Cognaçais et littoral) ne sont pas une poubelle où l'on entasse les éoliennes. Trop c'est trop. Non à la saturation éolienne.

Merci d'émettre un avis défavorable.

Bien à vous.

Laurent LELEU
16700 Bernac

Sujet : [INTERNET] AVIS DEFAVORABLE sur le projet d'éoliennes à Lupsault

De : Michel Jannet <michel.jannet@hotmail.fr>

Date : 07/12/2021 11:49

Pour : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Bonjour

AVIS DEFAVORABLE

3 éoliennes de 200m à moins de 700m d'habitations,
en zone à forts enjeux environnementaux (avis défavorable de la Mission Régionale d'Autorité environnementale)
avec une très grosse concentration d'éoliennes près de Lupsault

Sujet : [INTERNET] Contribution défavorable

De : BAUDRILLART Agnes <abaudrillart@hotmail.fr>

Date : 07/12/2021 11:56

Pour : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution personnelle défavorable au projet éolien de Lupsault.

J'habite à Charmé, commune de la CdC Coeur de Charente et me désolé tous les jours de la destruction de notre paysage environnant.

J'ai des amis, habitant Courcôme, (Val de Charente) qui subissent maintenant des effets stroboscopiques le matin, par une éolienne située à plus d'1km à l'est de leur habitation et le soir, par une éolienne située au sud-ouest.

Quand va-t-on s'arrêter ?

Je supporte très mal, les clignotements la nuit, alors que dire quand les éclats de lumière envahissent votre maison, de jour ?

Et tout ça, pour quel bénéfice ? Si encore, on était sûr que l'énergie éolienne était une bonne solution... Je suis de plus en plus convaincue que c'est une niche pour des promoteurs avides d'argent, de profiter des subventions.

Ce projet est particulièrement mal placé, même la MRAe le souligne. La biodiversité qui est la richesse de ce petit coin de campagne n'est pas prise en compte dans les études.

Les riverains vont déjà subir les 8 éoliennes d'Oradour-Lupsault : STOP !

Si on voulait finir de désertifier les campagnes, on ne s'y prendrait pas autrement.

Vous remerciant par avance, cordialement,

Agnès Baudrillart

Charmé

Sujet : [INTERNET] Parc éolien Lupsault

De : "Diane de SAINT-MARC" <diane@lettre-active.com>

Date : 07/12/2021 14:12

Pour : <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Un mot pour signifier par la présente que je suis absolument **contre ce projet** .

Outre le fait de déstabiliser les animaux sans oublier les abeilles, d'être des masses de ciment impossibles à recycler, et de porter sur les nerfs des riverains par le bruit incessant qu'elles génèrent, un parc d'éoliennes mettrait en péril Lupsault et ses alentours.

Je m'oppose à ce projet !

Diane de Saint Marc

La Lettre Active

16700 Condac

www.lettre-active.com

Sujet : [INTERNET] 4 avis défavorables

De : BAUDRILLART Agnes <abaudrillart@hotmail.fr>

Date : 07/12/2021 15:28

Pour : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe 4 avis défavorables qui m'ont été remis.

Cordialement,

Agnès Baudrillart

—Pièces jointes : —

4 avis défavorables.pdf

30 octets

Exprimez-vous en participant à l'enquête publique. Après il sera trop tard...

Nom, Prénom : P. H. GRENIER France
Code postal : 16240 Ville : Courcoume

À remettre à la commissaire enquêtrice

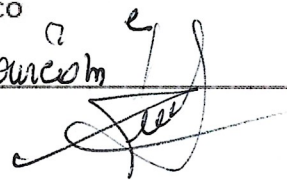
Avis défavorable au projet éolien Lupsault, en raison de :

- l'atteinte au cadre de vie (saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore)
- l'atteinte à la santé (infrasons, ondes électromagnétiques, effet stroboscopique, vibrations du sol)
- l'atteinte à l'attractivité du territoire (dépréciation immobilière et tourisme)
- la biodiversité bafouée (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris et leurs habitats respectifs)
- non respect des recommandations du Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Pays du Ruffécois, élaboré par les élus du territoire sachant que le Nord Charente est déjà plus que garni en éoliennes
- effets d'encerclement dus aux parcs éoliens environnants : effets globaux avérés et significatifs pourtant mentionnés dans le rapport d'étude d'impact du promoteur Valeco

Autre : _____

Fait à : Courcoume

Le : 9.11.2021

Signature : 

Exprimez-vous en participant à l'enquête publique. Après il sera trop tard...

Nom, Prénom : THIVET Lucette
Code postal : 16240 Ville : COURCOUME

À remettre à la commissaire enquêtrice

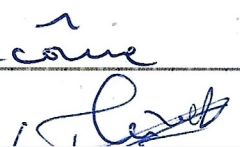
Avis défavorable au projet éolien Lupsault, en raison de :

- l'atteinte au cadre de vie (saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore)
- l'atteinte à la santé (infrasons, ondes électromagnétiques, effet stroboscopique, vibrations du sol)
- l'atteinte à l'attractivité du territoire (dépréciation immobilière et tourisme)
- la biodiversité bafouée (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris et leurs habitats respectifs)
- non respect des recommandations du Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Pays du Ruffécois, élaboré par les élus du territoire sachant que le Nord Charente est déjà plus que garni en éoliennes
- effets d'encerclement dus aux parcs éoliens environnants : effets globaux avérés et significatifs pourtant mentionnés dans le rapport d'étude d'impact du promoteur Valeco

Autre : _____

Fait à : Courcoume

Le : 8/11/2021

Signature : 



Exprimez-vous en participant à l'enquête publique. Après il sera trop tard...

Nom, Prénom : DUBOIS Camille
Code postal : 16140 Ville : TUSSON

À remettre à la commissaire enquêtrice

Avis défavorable au projet éolien Lupsault, en raison de :

- l'atteinte au cadre de vie (saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore)
- l'atteinte à la santé (infrasons, ondes électromagnétiques, effet stroboscopique, vibrations du sol)
- l'atteinte à l'attractivité du territoire (dépréciation immobilière et tourisme)
- la biodiversité bafouée (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris et leurs habitats respectifs)
- non respect des recommandations *du Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Pays du Ruffécois*, élaboré par les élus du territoire sachant que le Nord Charente est déjà plus que garni en éoliennes
- effets d'encercllement dus aux parcs éoliens environnants : effets globaux avérés et significatifs pourtant mentionnés dans le rapport d'étude d'impact du promoteur Valeco

Autre : _____

Fait à : TUSSON

Le: 09/11/21 Signature : Corlunf



Exprimez-vous en participant à l'enquête publique. Après il sera trop tard...

Nom, Prénom : FAZIO Maysa
Code postal : 16140 Ville : Messe

À remettre à la commissaire enquêtrice

Avis défavorable au projet éolien Lupsault, en raison de :

- l'atteinte au cadre de vie (saturation visuelle, pollution lumineuse et sonore)
- l'atteinte à la santé (infrasons, ondes électromagnétiques, effet stroboscopique, vibrations du sol)
- l'atteinte à l'attractivité du territoire (dépréciation immobilière et tourisme)
- la biodiversité bafouée (oiseaux nicheurs et migrateurs, chauves-souris et leurs habitats respectifs)
- non respect des recommandations *du Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Pays du Ruffécois*, élaboré par les élus du territoire sachant que le Nord Charente est déjà plus que garni en éoliennes
- effets d'encercllement dus aux parcs éoliens environnants : effets globaux avérés et significatifs pourtant mentionnés dans le rapport d'étude d'impact du promoteur Valeco

Autre : _____

Fait à : Tussion

Le: 9 11 21 Signature : M Fazio

Sujet : [INTERNET] Projet Eoliennes Lupsault -

De : Catherine Maurel-Jannet <maurel_jannet@yahoo.fr>

Date : 07/12/2021 17:08

Pour : "pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Bonjour,

3 éoliennes de 200m à moins de 700m d'habitations,
en zone à forts enjeux environnementaux (avis défavorable de la Mission Régionale d'Autorité environnementale)
avec une très grosse concentration d'éoliennes près de Lupsault
m'amènent à émettre un AVIS DEFAVORABLE pour ce projet.

Cordialement,

Catherine Maurel-Jannet
12, rue du Moulin de Coudret
16140 ORADOUD D'AIGRE

Sujet : [INTERNET] Enquête publique : désaccord projet éolien à LUPSAULT

De : <forestlise@wanadoo.fr>

Date : 07/12/2021 17:43

Pour : <pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr>

Madame la Médiatrice,

Veillez trouver ci-dessous :

- Copie intégrale du courrier envoyé le 3 décembre 2021 en RAR à Mme Magali DEBATTE, Préfète de la Charente, (6 feuilles recto, format portrait),
- Quelques photos « pour preuve » faites depuis cet envoi, à intégrer au courrier de Mme La Préfète en bas de la page 3 (5 feuilles recto, format paysage).

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer Madame la Médiatrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Lise FOREST-PASCAL
Sallerit
16140 LUPSAULT

Lise FOREST-PASCAL
Sallerit
16140 LUPSAULT
Mail : forestlise@wanadoo.fr
Tél : 06.87.06.14.59

Lupsault, le 3 décembre 2021

Mme Magali DEBATTE
Préfète de la CHARENTE
7-9, rue de la Préfecture
16000 Angoulême

Madame la Préfète,

Je tiens à vous exprimer les raisons de mon profond désaccord sur le projet éolien de la commune de Lupsault et dans le cadre de l'enquête publique qui est en cours.

Originaire de Charente, j'ai fait le choix en 2004, de revenir sur ma terre natale pour y créer et diriger trois ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux) sur la commune de La Couronne. Dans le cadre de la CDCA (commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie), je suis membre de la CRSA NA (commission régionale pour la santé et l'autonomie Nouvelle Aquitaine), de la CTS16 (conférence de territoire et de santé de la Charente), et ai présidé la commission enfance à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) durant plusieurs années. Je suis également membre du CCAS (centre communal d'action sociale) de la commune où sont implantées les ESMS. Cela pour permettre de prendre la mesure de ma sensibilité aux aspects sanitaires et humains de toute entreprise.

J'ai toujours défendu les plus fragiles et travaillé pour améliorer les conditions de vie de chacun en participant à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques publiques. *Je connais les enjeux démographiques, sanitaires, mais aussi écologiques et économiques de notre territoire.*

En parallèle, je possède en indivision avec ma sœur, une ferme familiale de 35 hectares au lieu-dit « Sallerit » sur la commune de Lupsault. Depuis 2017, par le biais d'une SCEA (société civile d'exploitation agricole), mon fils aîné Arnaud PASCAL a repris la ferme pour s'y installer comme paysan boulanger en BIO et ainsi participer à maintenir une activité économique au sein du territoire rural. Il s'agit d'un projet courageux puisqu'il y produit et commercialise pains et viennoiseries en circuit court. Soucieux de notre santé, et de la préservation de l'environnement, il a fait le choix de l'agriculture biologique. Il sème, cultive et produit ses propres céréales (essentiellement avec des variétés de blé anciennes pour préserver la biodiversité végétale) sans utilisation de pesticides ni engrais minéraux.

Lors de votre arrêt sur notre stand de vente de pains BIO, lors du « Marché de producteurs » de Champniers ce 22 aout 2021, vous nous aviez questionné et félicité pour notre démarche et incité à promouvoir et renforcer notre action par le biais de la formation et information. Aussi, sachez que nous mettons tout en œuvre pour satisfaire ces objectifs et que mon fils accueille actuellement une stagiaire à qui il transmet ses connaissances et son savoir-faire.

Des terres font également l'objet d'une plantation en agroforesterie avec le soutien de la région.

De plus, dans le but de préserver la biodiversité locale, deux kilomètres de haies ont été plantées entre les bois de Barbezières – Lupsault au sud et une zone humide au nord (ruisseau du gouffre des Loges), afin de créer des couloirs écologiques ; ceci à l'initiative de la DDT (direction départementale et du territoire). Aujourd'hui, ce corridor joue pleinement son rôle et de nombreux oiseaux y ont trouvé refuge dont certaines espèces sont en danger.

Or, nous avons appris récemment qu'un projet éolien était envisagé au beau milieu de ce corridor écologique et à proximité de notre parcelle d'agroforesterie.

1- Information manquantes

En parcourant le dossier du projet déposé à la préfecture par Valéco certains documents sont incomplets. Sur l'étude d'impact environnemental, la parcelle plantée en agroforesterie et certaines haies n'apparaissent pas.

Rapport de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) : cartographie Page 12



La MRAe a réalisé son étude à partir de cette cartographie fournie par Valéco qui est, pour le moins, incomplète et donc fautive ; le corridor écologique n'apparaissant pas dans sa continuité (voir cartes ci-dessous).

Si le corridor écologique apparaissait dans sa continuité, il y aurait une bande rouge en contact avec les bois de Lupsault et cela démontrerait sans ambiguïté l'incohérence de cette implantation d'éoliennes.

Cartographie selon Valeco :

Carte produite par Valeco, le concepteur du parc éolien (E1, E2, E3), ne mentionnant ni le corridor écologique, ni la parcelle en agroforesterie [aire d'étude immédiate (AEI) en couleur claire]



Cartographie selon la réalité terrain (ci-dessous en rose pâle : éléments manquants) :

Corridor écologique existant, connectant les bois de Lupsault au sud à la zone humide au nord (qui est exclue de l'AEI)



Corridor écologique = initiative Direction Départementale des Territoires ; Agroforesterie = sponsor région Nouvelle Aquitaine ; Nouvelle haie 2021 + verger de sauvegarde = sponsor Département Charente

6 Photos prise depuis l'envoi du RAR à Mme La Préfète
Intégrées ICI au courrier RAR

Photo des haies et parcelle d'agroforesterie absentes du projet déposé en préfecture par Valéco :

Vue prise de la D132 reliant Lupsault à Chives :



- Entouré en rouge les **2 haies longeant les parcelles ZI 8 et ZI 12 « Les Rentes »** absentes des schémas présentés par Valéco,
- Entouré en jaune, la haie proche des bois de Lupsault longeant la parcelle ZI 47 « Les TIERS »



- Entouré en noir **3 chevreuils en déplacement dans ce corridor écologique** (photo prise le 6/12/2021).

Vue prise des bois de Lupsault :



- Entourées en rouge, les **2 haies absentes du projet déposé en préfecture par Valéco**, présentées en surlignage rose sur la précédente **carte sur les parcelles ZI 8 et ZI 12 « Les Rentes »**
- Entourée en jaune, la haie cartographiée par Valéco, longeant le chemin communal sur la parcelle ZI 57 « Les Rentes ».

Parcelle d'agroforesterie sur la parcelle ZI 53 « La palisse à Pascaud » plantée au printemps 2020 :





Panneau Nouvelle Aquitaine
sud-ouest

Panneau implanté sur ZI 53 - haut du champ angle



**Parcelle « La palisse à Pascaud » ZI 53 - Parcelle agroforesterie Bas du champ angle sud-est
Attestation « Fin de travaux d'implantation » signée le 25/05/2020**

2- Destruction de la biodiversité

Les études scientifiques déplorent la disparition de 60% des espèces d'oiseaux en 30 ans sur nos territoires. Après 5 ans d'exploitation en BIO, nous constatons la renaissance d'une biodiversité de notre écosystème.

Une étude effectuée sur site par Charente Nature et le cabinet NCA missionné par le promoteur a montré la présence d'une étonnante diversité dans l'aire d'étude immédiate des trois éoliennes : pollinisateurs, chauves-souris, oiseaux nicheurs.

- **Selon NCA : 18 espèces**
 - o 5 en préoccupation mineure,
 - o 6 en vulnérable,
 - o 4 quasi menacées, œdicnème criard (natura 2000), alouette lulu,
 - o 3 en danger → pipit farlouse, bruant des oiseaux, circaète Jean le Blanc,
- **Selon Charente Nature et nos propres observations : 26 espèces supplémentaires**
 - o 16 préoccupation mineure,
 - o 4 en vulnérable,
 - o 4 quasi menacées, moineau domestique, hirondelle rustique, chouette chevêche, faucon crécerelle,
 - o 1 en danger critique → pouillot fitis,

Auquel s'ajoutent petits rongeurs, écureuils, lièvres, chevreuils, renards... **L'installation d'éoliennes viendrait par leurs nuisances sonores et lumineuses mettre en danger direct toutes ces espèces et compromettre cet équilibre. Il est évident que l'installation d'éoliennes à l'endroit prévu, qui plus est de grande taille (200 mètres en bout de pales) compromettrait gravement et de manière irréversible cet écosystème naturel.**

3- Atteinte à la santé :

- a. Nuisances sonores** : Dans son rapport, l'Académie nationale de médecine reconnaît un risque de traumatisme sonore en fonction de la distance entre les éoliennes et les habitations et recommande une distance minimale de 1,5 kilomètres. Or, nous constatons qu'une éolienne du parc est située à 525 mètres, et une autre à 760 mètres des habitations. L'Académie nationale de médecine **avait réclamé, en 2006, que les parcs éoliens soient classés en "zone industrielle", comparant leur impact sonore à celui des usines.** Cette perspective est intolérable.
- b. "le syndrome des éoliennes"** : Une appellation maintenant reconnue par une cours d'appel, regroupe divers troubles neurologiques, cardiovasculaires ou socio-comportementaux. : « *Les infrasons émis par les éoliennes sont situés au-dessous de 20 hertz, c'est-à-dire qu'en principe ils sont inaudibles par l'oreille humaine* ». *Pourtant, ces infrasons sont incriminés par beaucoup de riverains dans la genèse de leurs troubles.*
 - § **La Cour d'appel de Toulouse, reconnaissant le "syndrome des éoliennes", a récemment condamné les exploitants d'un parc éolien dans le Tarn, à verser une indemnisation aux habitants vivant à proximité de celui-ci.**
 - § Il est à regretter qu'aucune enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires des éoliennes ne soit menée par les pouvoirs publics.

4- Atteinte au cadre de vie – dépréciation immobilière :

Le projet des trois éoliennes prévoit leur implantation entre le bourg de Lupsault et la commune de Chives en Charente Maritime. Deux d'entre elles seraient implantées face au lieu-dit de Sallerit, devant notre ferme et habitation à 760 mètres de notre maison d'habitation en plein sud. **La nuisance visuelle est incontestable et la dépréciation immobilière évaluée entre 15 à 25% ; ce qui est confirmé par le rendu du Tribunal Administratif de Nantes.**

5- Réduction des surfaces agricoles :

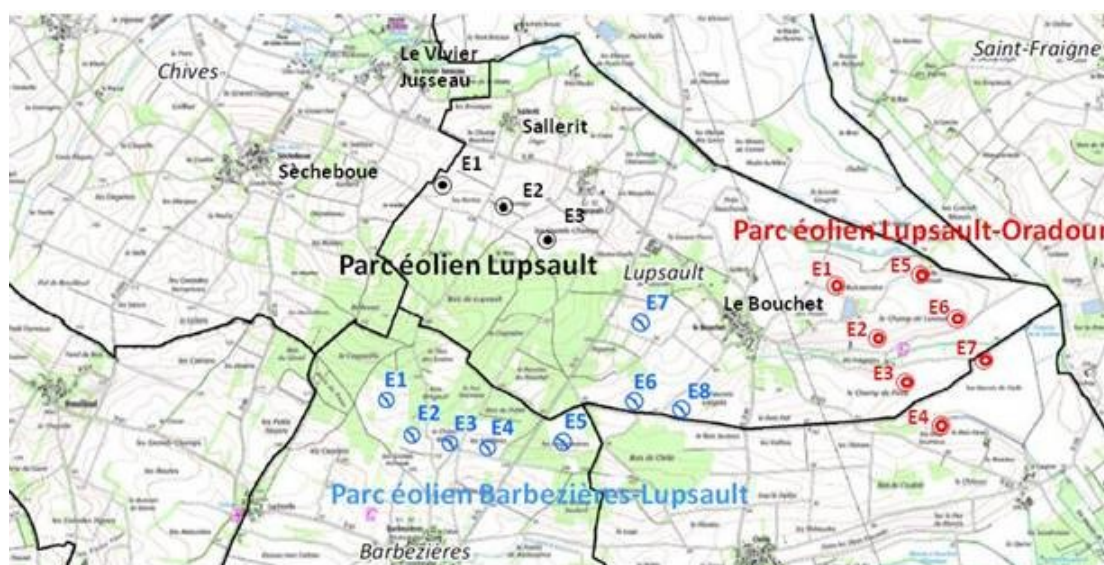
Pour implanter les éoliennes, des chemins ruraux vont devoir être élargis et des tranchées faites pour acheminer matériels et câbles, réduisant d'autant les surfaces agricoles (excellente terre de groie) et déstructurant les sols. **Trois de nos champs devraient être impactés.**

6- Non-respect des recommandations du Guide de bonnes pratiques de l'éolien en Pays du Ruffécois :

- Aucune information sur ce projet n'a fait l'objet d'une quelconque communication par le conseil municipal. Notons l'impossibilité d'obtenir les comptes rendus des conseils municipaux faisant état des délibérations prise sur ce projet, faisant craindre une absence de trace écrite,
- La distance minimale requise de 800 mètres n'est pas prise en compte.

7- Saturation de projets éoliens sur Lupsault ou sur les communes limitrophes :

- Si l'on additionne les 3 parcs éoliens Lupsault, Lupsault – Oradour et Lupsault - Barbezières
 § Il n'y a pas moins de 11 éoliennes sur la seule commune de Lupsault pour 11km² soit 1 éolienne par km² ou encore 1,2 éolienne pour 10 habitants !



8- Conflits d'intérêts

- Sur les trois projets, LUPSAULT, LUPSAULT-ORADOUR, LUPSAULT –BARBEZIERES, plusieurs implantations d'éoliennes, postes de livraison et plateformes se feraient sur des terrains appartenant ou travaillés par des élus de la commune,
- A noter que nous n'avons pas eu accès aux délibérations concernant ces projets, et que le sujet questionne les

actuels et précédents membres des Conseils Municipaux élus (2014-2020 et 2020-2026)

Pour toutes ces raisons, je ne peux qu'être « VENT DEBOUT » face à ce projet qui va à l'encontre de tous les principes de droit, respect des habitants et précautions sanitaires que je défends au quotidien.

En espérant une lecture attentive de mon courrier, je vous prie de croire Madame la Préfète à l'assurance de ma considération distinguée.

Lise FOREST-PASCAL

**Photos prise depuis l'envoi du RAR à Mme La Préfète
à intégrer au courrier RAR en bas de la page 3**

Photo des haies et parcelle d'agroforesterie absentes du projet déposé en préfecture par Valéco :

Vue prise de la D132 reliant Lupsault à Chives :



- Entouré en rouge les **2 haies longeant les parcelles ZI 8 et ZI 12 « Les Rentés »** absentes des schémas présentés par Valéco,
- Entouré en jaune, **la haie proche des bois de Lupsault longeant la parcelle ZI 47 « Les TIERS »**



- Entouré en noir **3 chevreuils en déplacement dans ce corridor écologique** (photo prise le 6/12/2021).

Vue prise des bois de Lupsault :



- Entourées en rouge, les **2 haies absentes du projet déposé en préfecture par Valéco**, présentées en surlignage rose sur la précédente **carte sur les parcelles ZI 8 et ZI 12 « Les Rentes »**
- Entourée en jaune, la **haie cartographiée par Valéco**, longeant le chemin communal **sur la parcelle ZI 57 « Les Rentes »**.

Parcelle d'agroforesterie sur la parcelle ZI 53 « La palisse à Pascaud » plantée au printemps 2020 :





Panneau Nouvelle Aquitaine
sud-ouest

Panneau implanté sur ZI 53 - haut du champ angle



**Parcelle « La palisse à Pascaud » ZI 53 - Parcelle agroforesterie Bas du champ angle sud-est
Attestation « Fin de travaux d'implantation » signée le 25/05/2020**

—Pièces jointes : —

1-2021-12-07 FOREST-PASCAL Lise - Mme La Médiatrice.pdf	30 octets
2-2021-12-03 FOREST-PASCAL Lise - Courrier RAR à Mme La Préfète.pdf	30 octets
3-2021-12-07 Photos supplémentaires prise le 6-12-2021.pdf	30 octets

Lise FOREST-PASCAL
Sallerit
16140 LUPSAULT
Mail : forestlise@wanadoo.fr
Tél : 06.87.06.14.59

Lupsault, le 7 décembre 2021

Mme La Médiatrice
Mairie de Lupsault
16140 LUPSAULT

Objet : Enquête Publique projet Eolien à LUPSAULT

Madame la Médiatrice,

Veillez trouver ci-dessous :

- Copie intégrale du courrier envoyé le 3 décembre 2021 en RAR à Mme Magali DEBATTE, Préfète de la Charente (6 pages impression portrait),
- Quelques photos « pour preuve » faites depuis cet envoi, à intégrer au courrier de Mme La Préfète en bas de la page 3 (5 pages impression paysage).

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer Madame la Médiatrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Lise FOREST-PASCAL

Lise FOREST-PASCAL
Sallerit
16140 LUPSAULT
Mail : forestlise@wanadoo.fr
Tél : 06.87.06.14.59

Lupsault, le 3 décembre 2021

Mme Magali DEBATTE
Préfète de la CHARENTE
7-9, rue de la Préfecture
16000 Angoulême

Madame la Préfète,

Je tiens à vous exprimer les raisons de mon profond désaccord sur le projet éolien de la commune de Lupsault et dans le cadre de l'enquête publique qui est en cours.

Originaire de Charente, j'ai fait le choix en 2004, de revenir sur ma terre natale pour y créer et diriger trois ESMS (Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux) sur la commune de La Couronne. Dans le cadre de la CDCA (commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie), je suis membre de la CRSA NA (commission régionale pour la santé et l'autonomie Nouvelle Aquitaine), de la CTS16 (conférence de territoire et de santé de la Charente), et ai présidé la commission enfance à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) durant plusieurs années. Je suis également membre du CCAS (centre communal d'action sociale) de la commune où sont implantées les ESMS. Cela pour permettre de prendre la mesure de ma sensibilité aux aspects sanitaires et humains de toute entreprise.

J'ai toujours défendu les plus fragiles et travaillé pour améliorer les conditions de vie de chacun en participant à l'évolution et à la mise en œuvre des politiques publiques. *Je connais les enjeux démographiques, sanitaires, mais aussi écologiques et économiques de notre territoire.*

En parallèle, je possède en indivision avec ma sœur, une ferme familiale de 35 hectares au lieu-dit « Sallerit » sur la commune de Lupsault. Depuis 2017, par le biais d'une SCEA (société civile d'exploitation agricole), mon fils aîné Arnaud PASCAL a repris la ferme pour s'y installer comme paysan boulanger en BIO et ainsi participer à maintenir une activité économique au sein du territoire rural. Il s'agit d'un projet courageux puisqu'il y produit et commercialise pains et viennoiseries en circuit court. Soucieux de notre santé, et de la préservation de l'environnement, il a fait le choix de l'agriculture biologique. Il sème, cultive et produit ses propres céréales (essentiellement avec des variétés de blé anciennes pour préserver la biodiversité végétale) sans utilisation de pesticides ni engrais minéraux.

Lors de votre arrêt sur notre stand de vente de pains BIO, lors du « Marché de producteurs » de Champniers ce 22 aout 2021, vous nous aviez questionné et félicité pour notre démarche et incité à promouvoir et renforcer notre action par le biais de la formation et information. Aussi, sachez que nous mettons tout en œuvre pour satisfaire ces objectifs et que mon fils accueille actuellement une stagiaire à qui il transmet ses connaissances et son savoir-faire.

Des terres font également l'objet d'une plantation en agroforesterie avec le soutien de la région.

De plus, dans le but de préserver la biodiversité locale, deux kilomètres de haies ont été plantées entre les bois de Barbezières – Lupsault au sud et une zone humide au nord (ruisseau du gouffre des Loges), afin de créer des couloirs écologiques ; ceci à l'initiative de la DDT (direction départementale et du territoire). Aujourd'hui, ce corridor joue pleinement son rôle et de nombreux oiseaux y ont trouvé refuge dont certaines espèces sont en danger.

Or, nous avons appris récemment qu'un projet éolien était envisagé au beau milieu de ce corridor écologique et à proximité de notre parcelle d'agroforesterie.

1- Information manquantes

En parcourant le dossier du projet déposé à la préfecture par Valéco certains documents sont incomplets. Sur l'étude d'impact environnemental, la parcelle plantée en agroforesterie et certaines haies n'apparaissent pas.

Rapport de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) : cartographie Page 12



La MRAe a réalisé son étude à partir de cette cartographie fournie par Valéco qui est, pour le moins, incomplète et donc fautive ; le corridor écologique n'apparaissant pas dans sa continuité (voir cartes ci-dessous).

Si le corridor écologique apparaissait dans sa continuité, il y aurait une bande rouge en contact avec les bois de Lupsault et cela démontrerait sans ambiguïté l'incohérence de cette implantation d'éoliennes.

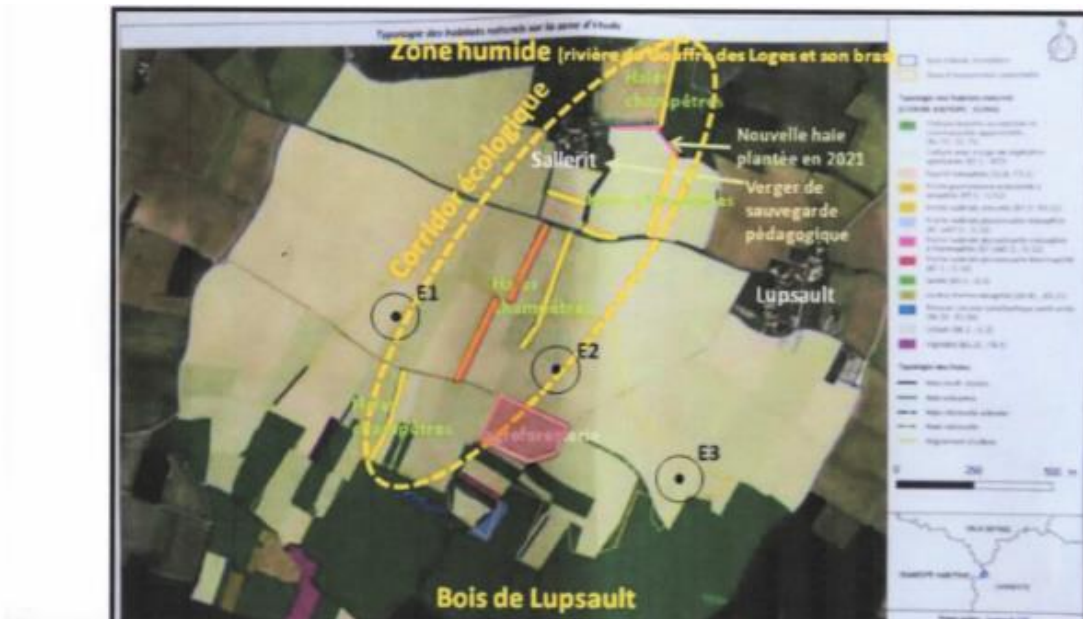
Cartographie selon Valeco :

Carte produite par Valeco, le concepteur du parc éolien (E1, E2, E3), ne mentionnant ni le corridor écologique, ni la parcelle en agroforesterie [aire d'étude immédiate (AEI) en couleur claire]



Cartographie selon la réalité terrain (ci-dessous en rose pâle : éléments manquants) :

Corridor écologique existant, connectant les bois de Lupsault au sud à la zone humide au nord (qui est exclue de l'AEI)



Corridor écologique = initiative Direction Départementale des Territoires ; Agroforesterie = sponsor région Nouvelle Aquitaine ; Nouvelle haie 2021 + vergers de sauvegarde = sponsor Département Charente

2- Destruction de la biodiversité

Les études scientifiques déplorent la disparition de 60% des espèces d'oiseaux en 30 ans sur nos territoires. Après 5 ans d'exploitation en BIO, nous constatons la renaissance d'une biodiversité de notre écosystème.

Une étude effectuée sur site par Charente Nature et le cabinet NCA missionné par le promoteur a montré la présence d'une étonnante diversité dans l'aire d'étude immédiate des trois éoliennes : pollinisateurs, chauves-souris, oiseaux nicheurs.

- **Selon NCA : 18 espèces**
 - 5 en préoccupation mineure,
 - 6 en vulnérable,
 - 4 quasi menacées, œdicnème criard (natura 2000), alouette lulu,
 - 3 en danger → pipit farlouse, bruant des oiseaux, circaète Jean le Blanc,

- **Selon Charente Nature et nos propres observations : 26 espèces supplémentaires**
 - 16 préoccupation mineure,
 - 4 en vulnérable,
 - 4 quasi menacées, moineau domestique, hirondelle rustique, chouette chevêche, faucon crécerelle,
 - 1 en danger critique → pouillot fitis,

Auquel s'ajoutent petits rongeurs, écureuils, lièvres, chevreuils, renards... **L'installation d'éoliennes viendrait par leurs nuisances sonores et lumineuses mettre en danger direct toutes ces espèces et compromettre cet équilibre. Il est évident que l'installation d'éoliennes à l'endroit prévu, qui plus est de grande taille (200 mètres en bout de pales) compromettrait gravement et de manière irréversible cet écosystème naturel.**

3- Atteinte à la santé :

- a. **Nuisances sonores** : Dans son rapport, l'Académie nationale de médecine reconnaît un risque de traumatisme sonore en fonction de la distance entre les éoliennes et les habitations et recommande une distance minimale de 1,5 kilomètres. Or, nous constatons qu'une éolienne du parc est située à 525 mètres, et une autre à 760 mètres des habitations. L'Académie nationale de médecine **avait réclamé, en 2006, que les parcs éoliens soient classés en "zone industrielle", comparant leur impact sonore à celui des usines.** Cette perspective est intolérable.
- b. **"Le syndrome des éoliennes"** : Une appellation maintenant reconnue par une cours d'appel, regroupe divers troubles neurologiques, cardiovasculaires ou socio-comportementaux. : « *Les infrasons émis par les éoliennes sont situés au-dessous de 20*

hertz, c'est-à-dire qu'en principe ils sont inaudibles par l'oreille humaine ». Pourtant, ces infrasons sont incriminés par beaucoup de riverains dans la genèse de leurs troubles.

- **La Cour d'appel de Toulouse, reconnaissant le "syndrome des éoliennes", a récemment condamné les exploitants d'un parc éolien dans le Tarn, à verser une indemnisation aux habitants vivant à proximité de celui-ci.**
- Il est à regretter qu'aucune enquête épidémiologique sur les conséquences sanitaires des éoliennes ne soit menée par les pouvoirs publics.

4- Atteinte au cadre de vie – dépréciation immobilière :

Le projet des trois éoliennes prévoit leur implantation entre le bourg de Lupsault et la commune de Chives en Charente Maritime. Deux d'entre elles seraient implantées face au lieu-dit de Sallerit, devant notre ferme et habitation à 760 mètres de notre maison d'habitation en plein sud. **La nuisance visuelle est incontestable et la dépréciation immobilière évaluée entre 15 à 25% ; ce qui est confirmé par le rendu du Tribunal Administratif de Nantes.**

5- Réduction des surfaces agricoles :

Pour implanter les éoliennes, des chemins ruraux vont devoir être élargis et des tranchées faites pour acheminer matériels et câbles, réduisant d'autant les surfaces agricoles (excellente terre de groie) et déstructurant les sols. **Trois de nos champs devraient être impactés.**

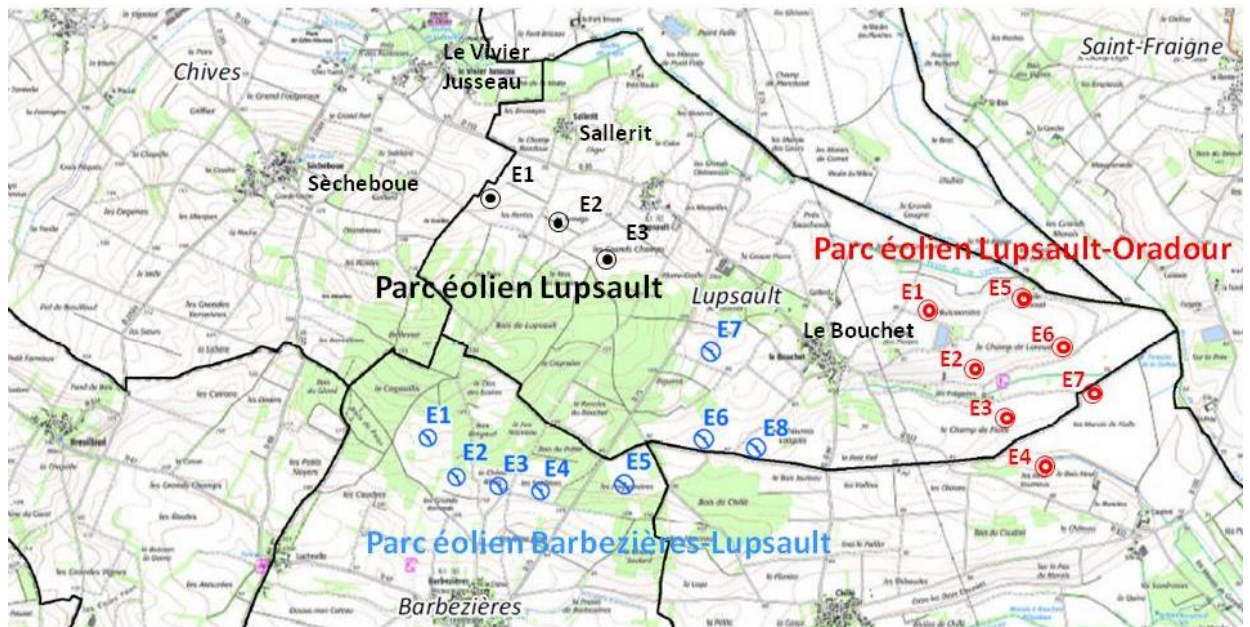
6- Non-respect des recommandations du Guide de bonnes pratiques de l'éolien en Pays du Ruffécois :

- **Aucune information sur ce projet n'a fait l'objet d'une quelconque communication par le conseil municipal. Notons l'impossibilité d'obtenir les comptes rendus des conseils municipaux faisant état des délibérations prise sur ce projet, faisant craindre une absence de trace écrite,**
- **La distance minimale requise de 800 mètres n'est pas prise en compte.**

7- Saturation de projets éoliens sur Lupsault ou sur les communes limitrophes :

- Si l'on additionne les 3 parcs éoliens Lupsault, Lupsault – Oradour et Lupsault - Barbezières
 - **Il n'y a pas moins de 11 éoliennes sur la seule commune de Lupsault pour 11km² soit 1 éolienne par km² ou encore 1,2 éolienne pour 10 habitants !**





8- Conflits d'intérêts

- Sur les trois projets, LUPSAULT, LUPSAULT-ORADOUR, LUPSAULT –BARBEZIERES, plusieurs implantations d'éoliennes, postes de livraison et plateformes se feraient sur des terrains appartenant ou travaillés par des élus de la commune,
- A noter que nous n'avons pas eu accès aux délibérations concernant ces projets, et que le sujet questionne les actuels et précédents membres des Conseils Municipaux élus (2014-2020 et 2020-2026)

Pour toutes ces raisons, je ne peux qu'être « VENT DEBOUT » face à ce projet qui va à l'encontre de tous les principes de droit, respect des habitants et précautions sanitaires que je défends au quotidien.

En espérant une lecture attentive de mon courrier, je vous prie de croire Madame la Préfète à l'assurance de ma considération distinguée.

Lise FOREST-PASCAL

**Photos prise depuis l'envoi du RAR à Mme La Préfète
à intégrer au courrier RAR en bas de la page 3**

Photo des haies et parcelle d'agroforesterie absentes du projet déposé en préfecture par Valéco :

Vue prise de la D132 reliant Lupsault à Chives :



- Entouré en rouge les **2 haies longeant les parcelles ZI 8 et ZI 12 « Les Rentés »** absentes des schémas présentés par Valéco,
- Entouré en jaune, la haie proche des bois de Lupsault longeant la parcelle ZI 47 « Les TIERS »



- Entouré en noir **3 chevreuils en déplacement dans ce corridor écologique** (photo prise le 6/12/2021).

Vue prise des bois de Lupsault :



- Entourées en rouge, les **2 haies absentes du projet déposé en préfecture par Valéco**, présentées en surlignage rose sur la précédente carte sur les parcelles **ZI 8 et ZI 12 « Les Rentes »**
- Entourée en jaune, la **haie cartographiée par Valéco**, longeant le chemin communal sur la parcelle **ZI 57 « Les Rentes »**.

Parcelle d'agroforesterie sur la parcelle ZI 53 « La palisse à Pascaud » plantée au printemps 2020 :



Panneau Nouvelle Aquitaine



Panneau implanté sur ZI 53 - haut du champ angle sud-ouest



**Parcelle « La palisse à Pascaud » ZI 53 - Parcelle agroforesterie Bas du champ angle sud-est
Attestation « Fin de travaux d'implantation » signée le 25/05/2020**

Sujet : [INTERNET] Re: Enquête publique sur 3 éoliennes à Lupsault

De : Pierre LANDRÉ <lepiare@gmail.com>

Date : 07/12/2021 19:34

Pour : pref-obs-ep-eolien-lupsault@charente.gouv.fr

Avec corrections

Et mes excuses,

Cordialement,

LANDRÉ Pierre

lepiare@gmail.com

Le 3 déc. 2021 à 10:41, Pierre LANDRÉ <lepiare@gmail.com> a écrit :

Madame la Commissaire Enquêteur,
Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte **ma totale opposition à ce projet éolien** aux motifs suivants :

Énergie renouvelable

Tout le monde est pour l'énergie renouvelable.

Le SRADDET propose un mix énergétique.

La question ici est la suivante : est-ce que l'éolien est ici sur Lupsault le plus opportun des divers types d'énergie renouvelable ? Il n'y a aucun comparatif.

En Allemagne par exemple, dans des territoires ruraux comparables, il y a tout un réseau de microcentrales de méthanisation. C'est une alternative en énergie renouvelable.

Coût en énergie grise et en CO₂ pour la production de ces éoliennes

Il est indiqué que cette extension permet d'économiser 40 000 t de CO₂ par an : très bien.

Mais qu'en est-il de l'énergie grise et des émissions de CO₂ nécessaire pour la construction et la mise en place de ces 3 éoliennes ? Combien d'années de fonctionnement sera-t-il nécessaire pour les compenser ? Cette durée est-elle supérieure ou inférieure à la durée normale de fonctionnement ?

Où sont produits les éléments constitutifs de ces 3 éoliennes et où sont-elles assemblées avant d'être montées ? Si les éléments de bases sont fabriqués en Chine, ce sont des centrales à charbon extrêmement polluantes en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Le transport se fait par bateaux utilisant de fioul lourd extrêmement polluant en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Si c'est en Allemagne qu'elles sont assemblées, ce sont des centrales à lignite très polluantes en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Sont à rajouter le transport et le montage final.

Quelle est la quantité de CO₂ anthropique fossile ainsi utilisée pour ce projet augmentant ainsi les gaz à effet de serre* ? Ces données manquent. Comment seront-elles compensées ?

Quel est le bilan carbone de ce projet ?

Il faudrait ne pas se retrouver dans la situation des panneaux photovoltaïques fabriqués en Chine et installés en France : leur fabrication et installation équivalent à 30 ans d'utilisation d'économie de CO₂ pour une durée de vie estimée à 20 ans*. Résultat : ils produisent une augmentation de CO₂ anthropique fossile augmentant l'effet de serre et aggravent le changement climatique. L'inverse de ce qui est présenté. Pour ce projet de Lupsault, quelles sont les données ?

Puissance installée et puissance de production

Quelle est la puissance installée et quelle est la puissance de production ?

Comme les éoliennes ne fonctionnent que s'il y a du vent, la puissance nominale de production en cas de vent serait de 20 % de la puissance installée, ramenée à 2 à 5 % en moyenne annuelle*.

Cela impose des centrales à gaz de puissance équivalente pour pouvoir prendre immédiatement le relais en cas d'absence de vent. Où seront construites ces centrales à gaz de substitution (ou comment cette substitution sera-t-elle réalisée) ? Quelle quantité de CO₂ fossile sera-t-elle nécessaire en substitution ?

Il n'est question d'aucune installation de stockage d'électricité auprès de ces 3 éoliennes. Pourquoi ? Des centrales à inertie en béton existent. Plus elles sont près des éoliennes, plus elles sont efficaces.

Quel est l'objectif de production de ces 3 éoliennes : pour une utilisation locale et une indépendance énergétique locale ou pour alimenter le réseau (et s'y perdre) ? Les infrastructures de connexion existent-elles en nombre et qualité suffisante au niveau local, régional et national ou même international ?

À noter qu'actuellement, en Californie qui a démantelé ses centrales nucléaires pour ne miser que sur de l'éolien et du photovoltaïque, avec des températures de 50 °C la nuit et pas de vent, leur peu de centrales à gaz ne suffisent pas à alimenter les climatiseurs : il y a des coupures d'électricité ! Est-ce l'avenir qui se prépare pour la Charente et/ou la Nouvelle-Aquitaine ?

* Référence : présentation de M. Jean-Marc JANCOVICI, ingénieur-conseil, à la commission du Sénat sur les énergies renouvelables, éoliennes et panneaux photovoltaïques.

Intégration paysagée et choix d'orientation paysager

Il est présenté une intégration paysagère : bien.

Mais ce n'est pas ce qui est demandé.

Passer d'une ligne de 3 éoliennes dans un paysage ouvert est un changement fondamental.

C'est un changement de paradigme du tout au tout.

Il n'est pas question de se contenter d'une simple étude d'intégration d'habillage paysager.

Doivent être définies des options de choix d'objectifs de gestion esthétique du paysage dans le projet lui-même. Quels sont-ils ? Ces choix doivent être clairs. L'habillage vient après.

Tout un travail de choix collectifs d'aménagement a été réalisé dans le cadre du projet de PLUi. Le choix a été fait de conserver l'aspect paysager existant de grandes zones boisées, du bocage existant et des perspectives ouvertes actuelles. L'implantation de 3 éoliennes est en complète contradiction avec ces choix : **zone A où les éoliennes ne sont pas autorisées**.

Une mise en cohérence du projet d'aménagement du territoire des élus au sens paysager et de ses objectifs doit être réalisée avec cette extension du parc éolien. Cela n'apparaît pas clairement dans ce projet. Il reste tout un paragraphe d'instruction à réaliser pour préciser cela.

Considérations générales : priorisation des énergies renouvelables

Avant de dénaturer irrémédiablement nos paysages ruraux par l'implantation d'éoliennes, celles de Lupsault en occurrence, il conviendrait de prioriser les énergies renouvelables.

Les choix devraient se porter en premier sur :

- l'équipement en panneaux photovoltaïques des parkings (ombrières) et des toitures des zones industrielles et commerciales, des bâtiments publics.

Installer des éoliennes à 44 km d'Angoulême, le grand centre urbain local alors qu'Angoulême refuse d'installer sur ces zones industrielles et commerciales des panneaux photovoltaïques est une aberration au regard des pertes de charge lors du transport d'électricité ;

- l'installation de microstations de méthanisation en liaison avec les exploitations agricoles ;

- l'utilisation du bois énergie et du bois dans les constructions : la Charente, c'est 151 600 ha boisés, soit 34,08 % de son territoire. La production forestière annuelle exploitable est de 690 000 m³ pour seulement 300 à 400 000 m³ exploités, incluant le bois de feu autoconsommé. **La forêt est sous-exploitée ;**

- l'aménagement de microcentrales hydroélectriques sur nos rivières ;

- etc. dont les tours d'aérogénération.

Et la première énergie économisée est l'énergie non utilisée : isolation des bâtiments.

Quels sont les choix de la politique du Conseil Départemental sur le mix énergétique ? Cela fait 30 ans que ce sujet est en discussion. Les élus doivent prendre une décision. Demander un moratoire et une mise en attente est insuffisant. Le changement climatique n'attend pas, les projets des uns et des autres non plus. En outre les techniques en énergie renouvelable évoluent à grande vitesse, des mises à jour régulières sont nécessaires. Il y a urgence climatique.

Il ne faudrait pas que ce projet soit de l'opportuniste subventionnable.

Pertes de valeurs locatives cadastrales

Pour la première fois en France, un Tribunal Administratif confirme le lien entre l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, les nuisances environnementales des éoliennes, et la baisse de valeur d'une habitation. (TA Nantes n°1803960 18 déc. 2020).

Il y a donc une perte des valeurs locatives cadastrales pour tous les bâtis en co-visibilité.

Cette perte de valeur locative va induire :

- une perte des taxes foncières payées aux communes, donc une diminution du budget communal à taux égaux de taxes, ainsi que des autres collectivités locales ;
- une perte de la dotation générale de fonctionnement aux deux communes concernées et aux collectivités dont elles dépendent.

Ces données n'ont pas été chiffrées ni prises en compte.

Il est impératif de disposer de ces données afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Or elles sont absentes.

Indemnisation du préjudice de vue

Par jugement du 06/01/21 n°11-18-000623 M. GUYNET/Consorts GAUGUET, le tribunal judiciaire d'Angoulême a reconnu un trouble anormal de voisinage par préjudice de vue d'une perte de paysage ouvrant droit à indemnisation.

L'ensemble des propriétaires de bâti sont donc susceptibles de solliciter de l'opérateur, la société SOLVEO, une indemnisation financière pour l'installation de ces quatre éoliennes qui viennent modifier et troubler leur paysage traditionnel.

Ce fait a été soigneusement caché dans ce dossier d'enquête publique aux dépens des résidents locaux.

Le dossier présenté n'est pas juste, honnête et sincère.

Il est impératif de disposer de ces données afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Or elles sont absentes.

Combien la société VALECO a-t-elle provisionné à ce fonds d'indemnisation ?

En conséquence, Madame la Commissaire Enquêteur, je renouvelle ma totale opposition à ce projet.

Avec mes salutations respectueuses,

LANDRÉ Pierre
lepiare@gmail.com

<2019 Adresse Personnelle.png.pdf>